



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTHELOT Vincent, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BERTHELOT Vincent, GOURDELIER Yves, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, LEBOUDEC Christine, LOURADOUR-DURAND Gisèle, PIEPLU Vincent, DESERT Christelle, ACINA Alain, RAULT Didier

Avaient délivré pouvoir : Monsieur BROMBIN Alain a donné pouvoir à Monsieur BERTHELOT Vincent  
Madame RUCET Angélique a donné pouvoir à Madame DESERT Christelle, Monsieur LEMOINE Claude a donné pouvoir à Madame LEBOUDEC Christine, Madame SAGEAN Laurence a donné pouvoir à Madame LE BOUCHER Gwénaëlle.

Secrétaire de séance : Monsieur PIEPLU Vincent

Date de convocation : le vendredi 23 juin 2023

### ORDRE DU JOUR :

- Question 1 / Tarification garderie périscolaire année 2023/2024
- Question 2 / Tarifs accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) saison 2023/2024
- Question 3 / Construction salle de restauration scolaire : choix des entreprises

Point d'informations diverses

### DÉLIBÉRATION N°36/2023 – Tarification garderie périscolaire

Madame LE BOUCHER rappelle que les tarifs de la garderie n'ont pas évolué depuis 2021 et propose la mise en place d'un nouveau tarif pour la rentrée de septembre 2023.

Ainsi, une augmentation de 0.25€ par tarif est proposée.

Madame LE BOUCHER précise que toute heure de garderie entamée est due, soit 2.35€.

En cas de dépassement au-delà de 19h, le coût sera majoré de 6€

Garderie	Forfait 1 <sup>er</sup> enfant	Forfait à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
Matin	1.55 €	1.15 €
De 16h30 à 17h30	2.35 € goûter inclus	1.55 € goûter inclus
Au-delà de 17h30 et jusqu'à 19h	3.15 €	2.35 €

Monsieur Yves GOURDELIER demande quel est le pourcentage d'augmentation. Monsieur Vincent BERTHELOT précise que l'augmentation couvre l'inflation soit 7%.  
Madame Christelle DESERT fait remarquer que les tarifs sont inférieurs à ceux des autres communes.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DÉLIBÉRATION N° 37/2023 – TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) SAISON 2023-2024**

VU la présentation de Madame Gwénaëlle LE BOUCHER, adjointe à la commission aux affaires scolaires et à la jeunesse,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé une augmentation des tarifs de l'ALSH intercommunal entre les communes de PLEUDIHEN SUR RANCE, SAINT HELEN et LA VICOMTE SUR RANCE de 0,05 € par journée complète avec repas.

Les tarifs de l'ALSH intercommunal entre les communes de PLEUDIHEN SUR RANCE, SAINT HELEN et LA VICOMTE SUR RANCE, sont les suivants :

Quotient familial	ALSH Journée avec le repas		ALSH ½ journée sans le repas		Garderie 7h30-9h 17h15-18h45
	3 communes	Hors commune	3 communes	Hors commune	
Jusqu'à 575€	8.55€	11.45€	5.60€	6.80€	1.00€
De 576€ à 700€	11.45€	12.60€	6.80€	7.50€	1.15€
De 701€ à 900€	12.65€	13.90€	7.60€	8.35€	1.20€
De 901€ à 1100€	13.65€	15.00€	8.10€	8.90€	1.25€
A partir de 1101€	14.85€	16.35€	8.70€	9.60€	1.35€

Monsieur Vincent BERTHELOT regrette que cette décision d'augmenter les tarifs n'ait pas été abordée lors de réunions intercommunales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'ALSH intercommunal entre les communes de PLEUDIHEN SUR RANCE, SAINT HELEN et LA VICOMTE SUR RANCE, comme exposés ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

## DÉLIBÉRATION N° 38/2023 –Construction d'une salle de restauration scolaire : choix des entreprises

Suite à l'analyse des offres parues sur Ouest France et la Centrale des marchés en date du 28 mars 2023 « Construction d'un restaurant scolaire » et à la commission d'attribution des lots qui s'est réunie le 8 juin 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour le choix des entreprises pour les lots du marché.

Monsieur Vincent BERTHELOT précise que les travaux vont débiter la dernière semaine d'août.

Monsieur Yves GOURDELIER demande à quelle date les réponses seront données pour les lots 5 et 13.

Monsieur Pascal HAMON précise qu'une réponse sera donnée courant septembre.

N°	DESIGNATION	NOMBRE D'OFFRE	ENTREPRISE MOINS DISANTE	OFFRE DE BASE EN MONTANT HT
1	TERRASSEMENT VRD	3	JGTP	36 939,00 €
2	GROS ŒUVRE	4	BIDAULT	106 256,67 €
3	RAVALEMENT	3		INCLUS DANS LE LOT 2
4	CHARPENTE BOIS BARDAGE	2	BIDAULT	46 292,67 €
5	COUVERTURE ARDOISE - BAC SEC - ETANCHEITE	Lot infructueux		58 987,54 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	2	MIROITERIE DU GUINEFORT	32 567,50 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	3	BEL AIR MENUISERIE	13 135,00 €
8	ISOLATION- CLOISONS SECHES	3	CIMEO	25 000,00 €
9	FAUX PLAFONDS	1	MANIVEL	9 200,00 €
10	REVETEMENTS DE SOLS	4	MIRIEL	23 000,00 €
11	REVETEMENTS MURAUX	2	PIEDVACHE	7 082,37 €
12	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	4	DESRIAC	39 028,48 €
13	VMC - PLOMBERIE	Lot infructueux		53 260,16 €
<b>TOTAL</b>				<b>450 749,39 €</b>

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°25/2022 du 7 avril 2022 relative au choix du maître d'œuvre pour la salle de restauration,

VU la délibération n°19/2020 du 4 juin 2020 relative aux délégations du Maire,

VU la commission d'attribution des lots du 8 juin 2023,

VU le vote du budget primitif 2023,

Monsieur Vincent BERTHELOT propose au conseil municipal

➤ **D'ATTRIBUER** les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 - Terrassement VRD - JGTP

Lot 2 - Gros œuvre - BIDAULT

Lot 3 – Ravalement - BIDAULT

Lot 4 – Charpente bois bardage - BIDAULT

Lot 6 – Menuiseries extérieures – MIROITERIE DU GUINEFORT

- Lot 7 – Menuiseries intérieures – BEL AIR MENUISERIE
- Lot 8 – Isolation cloisons sèches - CIMEO
- Lot 9 – Faux plafonds - MANIVEL
- Lot 10 – Revêtements sols - MIRIEL
- Lot 11 – Revêtements muraux - PIEDVACHE
- Lot 12 – Electricité chauffage - DESRIAC

➤ **RELANCER** de gré à gré les marchés des lots 5 et 13 déclarés infructueux.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

---

La séance est levée à 19h00

Vu Monsieur Alain BROMBIN,  
Maire de la Vicomté sur Rance

Vu Monsieur Vincent PIEPLU,  
Secrétaire de séance

